

no 1186

1/4/77



Ah ! pour le romantisme, nous sommes à la fête, depuis quelque temps. Entre les considérations techniques sur les mérites comparés du stérilet et de la pilule, les fœtus en bocal et les seringues du Dr Karman, c'est à se demander ce qu'il faudrait de plus pour encourager la chasteté. Et ce n'est pas le film à la fois hilarant et lugubre que Bertrand Blier a tiré de ses « Valseuses » qui risque de réconcilier la chair et l'esprit.

Les choses étant ce qu'elles sont, il est beau que, sept ans après la loi Neuwirth, les législateurs découvrent que, « compte tenu de l'évolution des mœurs et de la maturité des jeunes filles », le moment est peut-être venu de délivrer la pilule aux filles de 18 ans sans qu'elles aient à produire l'approbation de leurs parents.

La maturité des jeunes filles... A croire qu'ils n'ont jamais entendu parler de Juliette.

Quel âge avait-elle donc, la charmante, quand le chant de l'alouette, messagère de l'aube, surprenait Roméo dans son lit ? Quinze ans. Et nullement précoce, à ce que l'on sait.

La vérité est que, à la veille d'un nouveau débat parlementaire sur l'avortement, les mêmes qui ont retardé le plus qu'ils ont pu la loi Neuwirth d'abord, puis ses décrets d'application, découvrent soudain la contraception comme un moindre mal, et voudraient que l'on s'en tienne là.

Hélas, Messieurs ! Que ne l'avez-vous compris plus tôt...

Quand le découragement vous saisit devant quelques hypocrites pompeux qui ne sont jamais si respectueux des femmes qu'au moment où ils ne sont plus en état de faire autrement, il faut regarder vers l'Italie. Elle nous surpasse, la petite sœur latine.

En décembre 1970, le Parlement légalisait, là-bas, le divorce. Enfin. Le premier projet de loi avait été élaboré en 1852, et c'était le treizième. Soixante mille divorces, régularisant généralement des situations pénibles, furent prononcés. Maintenant, à quoi joue-t-on ? A défaire ce que le Parlement a fait. Et c'est ainsi que, le 12 mai prochain, les électeurs seront appelés à décréter par référendum l'annulation de la loi.

La question est posée, cela va de soi, de façon que l'on s'y trompe. Les résultats sont incertains, bien que, selon un récent sondage, les femmes, majoritaires dans l'électorat, soient favorables dans une proportion de 61,4 % au divorce.

Aux yeux d'un étranger, l'exubérance italienne donne à cette extravagante acrobatie politique menée par le roi démocrate-chrétien du trapèze, M. Fanfani, en quête de plébiscite, une saveur fellinienne. Il n'y manque même pas, derrière la farce, l'ombre de la tragédie.

FRANÇOISE GIROUD